



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2020/09

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 2

« Urbanisme »

SOUS-DOMAINE : 2.1

« Document  
d'urbanisme »

**OBJET :**

COVID-19

Suspension de l'enquête  
publique sur le projet de  
plan local d'urbanisme  
(PLU) de la commune

**Le Maire de la Commune d'ISSEL,**

Vu code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 153-19 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-46 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLU ;

Vu la consultation de l'autorité environnementale au titre de la procédure d'examen au cas par cas en date du 25 septembre 2018 et sa réponse en date du 14 novembre 2018 ne soumettant pas à évaluation environnementale l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2019 arrêtant le projet de PLU et présentant le bilan de la concertation publique ;

Vu les différents avis recueillis sur le projet de PLU arrêté ;

Vu la décision du 24 janvier 2019 de Monsieur le président du tribunal administratif de Montpellier ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 portant ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du PLU de la commune d'ISSEL,

Considérant les diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 et le passage au stade 3 du plan d'action gouvernemental,

**AFFICHAGE EN DATE  
DU : 18/03/2020**

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> :** l'enquête publique sur le projet de PLU de la commune d'ISSEL, prescrite du 17 février au 20 mars 2020 inclus, est suspendue à compter du 18 mars 2020 pour une durée indéterminée.

**Article 2 :** l'exécution du présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication dans la presse et sur le site internet de la commune

**A ISSEL, le 18 mars 2020**

**Le Maire d'ISSEL,  
Roger OURLIAC**

RF PREFECTURE DE CARCASSONNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/03/2020 011-211101753-20200318-AR_2020_09_2-AR



